

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 8 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Myriam PISANO, Philippe REMY **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Daniel BOUR, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Bernard TENAILLON, André THEVENOT, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Xavier DOMON, Jean-Claude JACOB à Jean-Claude TOURNIER, Daniel KUNTZ à Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL à Christian RAYOT, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à André HELLE, Françoise PELCAT à Robert NATALE, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER.

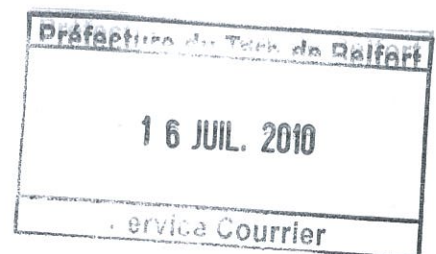
Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
01/07/10	01/07/10	En exercice	32
		Présents	21
		Votants	27

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-04-08 – Budget Général – Décision Modificative n° 2
Rapporteur : Christian RAYOT



- a) Suite à diverses régularisations relatives à la facturation des ordures ménagères, les annulatifs sur exercices antérieurs s'avèrent plus importants que les prévisions du BP 2010. Il convient donc d'augmenter les crédits du compte 673-Annulations sur exercices antérieurs et, parallèlement, de diminuer ceux du compte 6554-contributions aux organismes de regroupement.
- b) Acquisition des parcelles des Forges

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- **de valider le besoin de 1 555 200 € (un million cinq cent cinquante cinq mille deux cent euros) prélevé sur l'excédent de fonctionnement cumulé du budget général 2010 et voté en sur-équilibre, comme suit :**

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2 2010
Code INSEE	Budget Général (60000)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire


Augmentation de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
b) FONCTIONNEMENT				
D-023-90 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 555 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investiss	0.00 €	1 555 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6554-812 : Contributions aux organismes de reg	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
a) TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courar	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-812 : Titres annulés (sur exercices antérieur	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	2 000.00 €	1 557 200.00 €	0.00 €	0.00 €
b) INVESTISSEMENT				
R-021-90 : Virement de la section de fonctionneme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 555 200.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctio	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 555 200.00 €
D-2115-201003-90 : ZEM GRANDVILLARS	0.00 €	1 555 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 555 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	1 555 200.00 €	0.00 €	1 555 200.00 €
Total Général		3 110 400.00 €		1 555 200.00 €



Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16 JUIL. 2010
Et publication ou notification le

Le Président,



Le Président,

16 JUIL. 2010

Service Courrier